



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR MADAME CHANTALE RAMSAY, DIRECTRICE GÉNÉRALE & GREFFIÈRE TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ.

Que les membres du conseil, lors d'une session ordinaire qui sera tenue le mardi 2 septembre 2025 à 19h au 12, rue Hôtel-de-Ville à Tingwick statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

Permettre une marge de recul arrière de 5.5 mètres pour un bâtiment accessoire de plus de 75 m², au lieu de 15 mètres tel que prévu à l'article 7.8 du règlement de zonage

**Cette demande est localisée comme suit :
200, rang 2**

Toute personne ou organisme intéressés pourront se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation.

DONNÉ à Tingwick ce 29^{ième} jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt-cinq.

**Chantale Ramsay
Directrice générale & greffière trésorière**

.....

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidante à Tingwick certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie au bureau administratif et sur le site internet de la municipalité de Tingwick, le vingt-neuvième jour du mois de juillet 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 29^e jour de juillet de l'an deux mille vingt-cinq.

**Chantale Ramsay
Directrice générale & greffière trésorière**